

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2013**

*Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2013, à 19h00, à la salle Carmel, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.*

*Membres présents :*

<i>Églantine Leclerc Vénuti</i>	<i>Mélanie Venne</i>
<i>Micheline Bélec</i>	<i>Alain St-Amour</i>
<i>Romuald Sauvé</i>	<i>Geneviève Brisebois</i>

*Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour*

*Membres absents :*

*La directrice générale, Ginette Ippersiel est aussi présente.*

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00*

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9438**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale à y ajoutant l'item suivant :*

12 e) *Annulation de la résolution 9437 – Accotements sur le chemin du Lac-David Nord, Lac-des-Cornes et Pérodeau*

***Adoptée***

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9439**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du 9 juillet 2013**

*Il est proposé par Romuald Sauvé*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 2013 tel que présenté par la directrice générale :*

***Adoptée***

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE**

*La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.*



\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Résolution no : 9440**

**REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 juillet 2013**

*Il est proposé par Micheline Bélec*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes fournisseurs au 31 juillet 2013 tels que présentés au montant total de 121 245.15 \$*

*Chèques salaire # D1300384 @ D1300443 = 25 082.87 \$*

*Chèques fournisseurs # C1300400 @ C1300468 = 79 787.33 \$*

*Chèques manuels # M0130086 et M0130105 = 16 374.95 \$*

***Adoptée***

*La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.*

\*\*\*\*\*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

\*\*\*\*\*

**HYGIÈNE DU MILIEU**

Résolution no : 9441  
AUTORISATION DE PAIEMENT – Inventaire GES et plan d'action

*Il est proposé par Geneviève Brisebois  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement à Genivar au montant de 2 197.55 \$ pour les services professionnels, étape Inventaire GES et PA, phase 100 ainsi que l'étape du plan d'action, phase 200.*

*Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-470-40-411-00*

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

\*\*\*\*\*

**TRANSPORT**

Résolution no : 9442  
AUTORISATION DE DÉPENSE – Dos d'âne

*Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une dépense approximative de 610.28 \$ pour l'achat de dos d'âne à être installé à la descente de bateau du lac David, en bas de la côte du chemin du tour du lac David Nord, ainsi que les indications nécessaires pour en aviser les usagers*

*Cette dépense non prévue au budget sera affectée au poste budgétaire 02-355-60-640-00*

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

Résolution no : 9443  
RÉSOLUTION CONTRE LE TRANSPORT DE DÉCHETS RADIOACTIFS LIQUIDES

- ATTENDU QUE :* *Le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;*
- ATTENDU QUE :* *Ces livraisons pourraient débiter dès le mois d'août 2013;*
- ATTENDU QUE :* *Jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;*
- ATTENDU QUE :* *La quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;*
- ATTENDU QU' :* *Aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;*
- ATTENDU QU' :* *Il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;*

- ATTENDU QUE :* Les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;
- ATTENDU QUE :* Les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;
- ATTENDU QUE :* La radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;
- ATTENDU QUE :* Ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;
- ATTENDU QUE :* Les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;
- ATTENDU QUE :* La principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;
- ATTENDU QUE :* Le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;
- ATTENDU QUE :* Le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;
- ATTENDU QUE :* Tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;
- EN CONSÉQUENCE :* Il est proposé par Mélanie Venne  
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopte la présente résolution et qu'elle :
1. S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;
  2. Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;
  3. Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**URBANISME**

Résolution no : 9444

AUTORISATION DE DÉPENSE – Carte Quad Hautes-Laurentides, Plan de visibilité 2013

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe désire participer à titre de partenaire de la carte Quad Aventure Hautes-Laurentides 2013-2014 et ainsi, de bénéficier du programme de visibilité « Argent » au coût de 300.00 \$.

La dépense est prévue au budget au poste budgétaire 02-621-40-494-00.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**LOISIRS**

Résolution no : 9445

AUTORISATION DE PAIEMENT – Renouvellement d'adhésion à la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement d'une somme de 30.00 \$ pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2013-2014, à la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**IMMOBILISATION**

Résolution no : 9446

OCTROI DE CONTRAT – Achat et installation de clôture au Parc multigénérationnel

ATTENDU QU' :

Une entente avec la CSPN, à l'effet que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe s'occupe de l'achat et l'installation d'une clôture au parc multigénérationnel et que les frais encourus seront remboursés par le CSPN;

ATTENDU QUE :

La Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour l'achat et l'installation de la clôture à maille de chaîne noire, au Parc multigénérationnel;

ATTENDU QUE :

Nous avons reçu trois soumissions :

NOM DU FOURNISSEUR	SOUSSION CONFORME OUI OU NON	MONTANT TOTAL EXCLUANT LES TAXES
1. Paysagement Lacelle	Oui	30.79 \$ / pi
2. Aménagement Girouard	Oui	42.89 / pi
3. Inter clôtures Clobec	Non	59.27 / pi

Nom de l'adjudicataire : Paysagement Lacelle

**MONTANT ESTIMÉ DU CONTRAT À PAYSAGEMENT LACELLE**

	Montant (\$ / pi)	MONTANT \$ *POUR 225 PI*
Sous-total	30.79 \$ / pi	6 927.75 \$
TPS (5 %)		349.39 \$
TVQ (9.975 %)		691.04 \$
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>7 968.18 \$</b>

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir les services de Paysagement Lacelle pour effectuer l'achat et l'installation de la clôture au parc multigénérationnel, au montant de 7 968.18 \$ incluant les taxes applicables.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 23-080-12-721

Adoptée

\*\*\*\*\*

Résolution no : 9447

OCTROI DE CONTRAT – Travaux d'aménagement du bureau municipal situé au 21 montée des Chevreuils

ATTENDU QUE : La Municipalité a demandé des soumissions sur invitation auprès de six entrepreneurs, pour les travaux d'aménagement temporaire, du bureau municipal au 21, montée des Chevreuils;

ATTENDU QUE : Nous avons reçu trois soumissions :

NOM DU FOURNISSEUR	SOUSSION CONFORME OUI OU NON	MONTANT TOTAL EXCLUANT LES TAXES
1. Les Constructions Desmera inc.	Oui	21 953.00 \$
2. Constructions J.R. Bélanger inc.	Oui	22 950.00 \$
3. Construction Gilles Paquette Ltée	Oui	29 586.00 \$

Nom de l'adjudicataire : LES CONSTRUCTIONS DESMERA INC.

RÉPARTITION	MONTANT TOTAL
Travaux d'aménagement	21 953.00 \$
Contingence (20 %)	4 390.60 \$
Sous-total	26 343.60 \$
TPS (5 %)	1 317.18 \$
TVQ (9.975 %)	2 627.77 \$
GRAND TOTAL	30 188.55 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Romuald Sauvé  
Et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir les services de Les Constructions Desmera pour effectuer les travaux d'aménagement au 21, montée des Chevreuils.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 23-020-30-722.

Un transfert du surplus affecté à l'hôtel de ville 59-131-13 au poste 23-710-10-002

Adoptée

\*\*\*\*\*

Résolution no : 9448

OCTROI DE CONTRAT – Travaux d'électricité pour l'aménagement du bureau municipal situé au 21 montée des Chevreuils

ATTENDU QUE : La Municipalité a demandé des soumissions sur invitation auprès de deux entrepreneurs électriciens, pour les travaux d'électricité au 21, montée des Chevreuils;

ATTENDU QUE : Nous avons reçu deux soumissions :

NOM DU FOURNISSEUR	SOUSSION CONFORME OUI OU NON	MONTANT TOTAL EXCLUANT LES TAXES
1. DP Meilleur inc.	Oui	5 063.67 \$

2. P et F Électrique inc.	Oui	8 250.00 \$
---------------------------	-----	-------------

**Nom de l'adjudicataire : DP MEILLEUR INC.**

RÉPARTITION	MONTANT TOTAL
Travaux d'électricité	5 063.67 \$
Contingence (20 %)	1 012.73 \$
Sous-total	6 076.40 \$
TPS (5 %)	303.82 \$
TVQ (9.975 %)	606.12 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>6 986.34 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE :**

*Il est proposé par Geneviève Brisebois  
Et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir les services de DP Meilleur inc. pour effectuer les travaux d'électricité au 21, montée des Chevreuils.*

*Cette dépense est affectée au poste budgétaire 23-020-30-722.*

*Un transfert du surplus affecté à l'hôtel de ville 59-131-13 au poste 23-710-10-002*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9449**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Réseau Télébec sur chemin du Panorama**

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement au montant de 41 303.88 \$ à Télébec, pour le réseau sur le chemin du Panorama, dans le cadre du programme Volet II, prolongement de l'électricité à la Baie des Canards.*

*Ce montant est prévu au poste budgétaire 23-070-10-721.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 9450**

**ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 9437 – Accotement sur le chemin du Lac-David Nord, Lac-des-Cornes et Pérodeau;**

*Il est proposé par Alain St-Amour*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents d'annuler la résolution numéro 9437 qui donnait le mandat aux Entreprises Desjardins inc., d'effectuer les travaux d'accotements sur les tronçons, chemin du Lac David Nord, chemin Pérodeau et Lac-des-Cornes, faute d'exécution dans les délais prévus.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, Ginette Ippersiel, directrice générale, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENTS**

**VARIA**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Début : 19 h 22*

*La conseillère Mélanie Venne quitte à 19 h 47*

*Fin : 20 h 31*

*Personnes présentes : 11*

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA RÉUNION**

*L'ordre du jour étant épuisé*

**Résolution no : 9451**

**FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité de clore la séance*

***Adoptée***

*Il est 20 h 32*

\_\_\_\_\_  
*Normand St-Amour, maire*

\_\_\_\_\_  
*Ginette Ippersiel, directrice générale*

✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la séance du 10 septembre 2013 par la résolution # 9453